

La Fragnée d'Availles - Chize - La Fragnée



Randonnée n°21824943

L'itinéraire fait découvrir le village de Chizé, son environnement naturel entre forêt et Boutonne

Durée :	4h15	Difficulté :	Facile
Distance :	14.3km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	57m	Activité :	A pied
Dénivelé négatif :	58m		
Point haut :	98m	Commune :	Chizé (79170)
Point bas :	37m		

Description

En sortant du gîte prenez à gauche , puis à nouveau à gauche en direction de la fontaine du logis puis allez sur **sentier de la prairie** à droite .
Suivre ce sentier jusqu'à Availles sur chizé, petit village de 165 habitants et associé à la commune de Chizé . C'est l'occasion de longer la Boutonne aux eaux transparentes propices à la pêche à la truite.

A Availles ,prendre la rue du Lavoir à gauche en direction de **l'abbaye** et suivre la route D106 aux frênes têtards .

Vous arrivez aux Ecurrolles, prenez à gauche vers Chizé et traversez la rivière par **les ponts de la Boutonne**.

Dans **le bourg de chizé** , suivez vers la gauche la place des halles puis à droite la rue de l'église.

A la fin de la route , prenez la rue de l'hôtel de ville . Passez la mairie , sur votre droite et poursuivez tout droit jusqu'à la signalisation du G36 **le chemin de Chantemerle** . Cet ancien chemin fut empruntés par les pèlerins de St Jacques de Compostelle. Il vous fait longer **la Sylve d'Argenson** .Cet ancien camp militaire américain, fermé en 1967,qui est aujourd'hui devenu en partie une réserve biologique intégrale de 2.600 ha, soit près de la moitié de la surface de la forêt. C'est aussi la plus grande réserve biologique de France gérée par l'ONF interdite au public, à la pratique de la chasse et à la sylviculture.

Ce chemin parfois caillouteux suit **la Vallée des plantes**, remarquez le rucher à cet endroit.

A la sortie du chemin , prenez la D103 à droite sur 100m , puis prenez à droite la direction de **la Ville des Eaux** , vers la Boutonne.

Suivre la route puis prendre à droite vers Le Vert lorsque vous arrivez à la Ville des Eaux.

Empruntez la passerelle sur la gauche en ouvrant un petit portillon en bois après 700m à **la Petite ville des eaux** . Vous enjambez les ponts de la boutonne au niveau du **moulin de Mr Binaud** ..Le propriétaire nous donne son autorisation pour cet accès et nous propose une éventuelle visite de son bâtiment ,un des rares moulins à eau qui maîtrise encore jusqu'à son ultime étape la fabrication de la farine. Remarquez le gîte aménagé sur la droite.

Continuez votre chemin en direction d'Availles sur Chize sur l'autre rive , via St Hilaire , La Dragonnerie et enfin La Fragnée votre destination.

Points de passages

- D/A Départ rando gîte de la Fragnée**
N 46.092559° / O 0.370033° - alt. 41m - km 0
- 1 Sentier de la Prairie (coin de pêche)**
N 46.101099° / O 0.366128° - alt. 40m - km 1.06
- 2 L'abbaye d'Availles sur Chizé**
N 46.104531° / O 0.345029° - alt. 40m - km 3.09
- 3 Les ponts de la Boutonne à Chizé**
N 46.115111° / O 0.344371° - alt. 41m - km 4.66
- 4 Quatier médiéval au temps de Dugesclin**
N 46.115548° / O 0.347036° - alt. 49m - km 4.87
- 5 Sentier de Chantemerle sur la route de Compostelle**
N 46.117968° / O 0.352956° - alt. 66m - km 5.53
- 6 Limite de la Silve d'Argenson**
N 46.123231° / O 0.369723° - alt. 89m - km 7.01
- 7 La vallée des plantes**
N 46.113132° / O 0.380079° - alt. 90m - km 8.81
- 8 La ville des eaux**
N 46.094687° / O 0.374739° - alt. 40m - km 12.03
- 9 La petite ville des eaux**
N 46.095701° / O 0.382592° - alt. 40m - km 12.71
- D/A Arrivée gîte de la Fragnée**
N 46.09208° / O 0.369858° - alt. 43m - km 14.3

Informations pratiques

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-/21824943>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

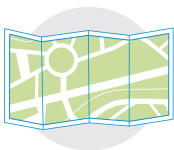
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



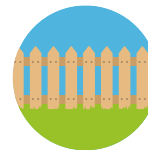
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



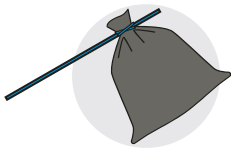
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.